

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 186

présenté par

M. Issindou, M. Gille, Mme Iborra, M. Rousset, Mme Marisol Touraine,  
Mme Boulestin, M. Marsac, Mme Langlade, Mme Berthelot, M. Bascou,  
Mme Coutelle, Mme Faure, Mme Génisson, M. Gorce, Mme Hoffman-Rispal,  
M. Juanico, M. Lebreton, M. Néri, M. Queyranne, M. Sirugue,  
M. Vauzelle, M. Vidalies, M. Villaumé  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9**

À l'alinéa 17, après la référence : « L. 6332-21 », insérer la phrase suivante :

« L'organisation du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels est déterminée par accord entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'organisation du FPSPP est déterminée par accord entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national.